

DECISION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

22_12_01_0390	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE UNIQUE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR UNE MISSION DE RECENSEMENT ET DE DIAGNOSTIC DE PATRIMOINES D'OUVRAGES D'ART COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX	B.C DU 01/12/2022
---------------	---	------------------------------------

Le jeudi 1 décembre 2022, le Bureau Communautaire, régulièrement convoqué le jeudi 24 novembre, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

26 membres du bureau en exercice.

Ont participé aux votes :

20 conseillers communautaires présents : BADIN Pascale - BERGER Alain - BERGER Dominique - BETON Christian - BORGHI Roland - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHRIQUI Vincent - DURAND Fabien - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - KOPFERSCHMITT Carine - MARGIER Patrick - MARION Cyril - MARY Alain - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - ROY Nadine - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VIAL Guillaume

6 membres du bureau absents : BOCHARD Jean-Jacques - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - LEPRETRE Aurélien - MICHALLET Damien - WAJDA Daniel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 1. Commande Publique
- 1. Marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Domarin, Eclose-Badinières, La Verpillière, Les Eparres, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézín-de-la-Tour, Vaulx-Milieu, Villefontaine et la CAPI, pour le lancement d'un marché unique de prestations intellectuelles pour une mission de recensement et de diagnostic de patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux annexé à la présente décision,

Le rapporteur expose :

1- Le contexte

Suite à la manifestation d'un besoin similaire de plusieurs communes relatif au lancement du diagnostic des ouvrages d'art sur les voiries communales, la CAPI propose de mettre en œuvre un groupement de commande afin de ramifier les demandes de ses communes membres dans un souci de simplification, ainsi que de réaliser des économies d'échelle.

La CAPI assurera le rôle de coordonnateur pour toute la procédure de passation.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes concernant une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux, selon une évaluation structurelle faite selon les bases identiques au Programme national « Pont » est donc établie entre la CAPI et les communes de Domarin, Eclose-Badinières, La Verpillière, Les Eparres, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézín-de-la-Tour, Vaulx-Milieu et Villefontaine.

Sont concernés les ponts routiers et les passerelles piétonnes ainsi que les murs de soutènement aval (portants).

Le groupement de commande prendra fin à la notification du marché au titulaire et chaque membre prendra en charge l'exécution de son marché.

2- Procédure et seuil

Le groupement de commande a pour but le lancement d'un marché unique de prestations intellectuelles pour une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux, selon la procédure adaptée ouverte (article L.2123-1 et article R.2123-1 1° du Code de la commande publique).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes concernant une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux, selon une évaluation structurelle faite selon les bases identiques au Programme national « Pont », avec les communes de Domarin, Eclose-Badinières, La Verpillière, Les Eparres, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézín-de-la-Tour, Vaulx-Milieu et Villefontaine selon les modalités financières prévues dans ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, la convention de groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-président à signer

le marché d'études pour une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux, selon une évaluation structurelle faite selon les bases identiques au Programme national « Pont », à le notifier au titulaire ainsi qu'à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Le Président

Jean PAPADOPULO